



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 7 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept-mars à 18H30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 01 mars 2021

Date d'affichage de la convocation : 01 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Nombre de procurations : 5

Nombre de voix : 24

Etaients présents :

M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, Mme Béatrice Leccia, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Yves Rimey, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, M. Julien Baroni, Mme Delphine Plovier.

Absents excusés :

Mme Christiane Exbrayat donne procuration à André Sauzède.

M. Alain Héraud donne procuration à Véronique Martin.

Mme Janet Zaragoza donne procuration à Martine Villeneuve.

M. Jean-Christophe Morandini donne procuration à Jean-Claude Mercier.

M. Frédéric Brauge.

M. Philippe Renier.

Mme Clémentine Bouvier.

Mme Marie-Claire Balsan.

M. Grégory Fernandez donne procuration à Grégory Theron.

Mme Jennifer Euzet.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PANAFIEU.

DEL2022_008 - Déclaration d'Intention d'Aliéner- Propriété de Monsieur Frédéric Pincemaille

Monsieur le maire informe l'assemblée que la SAS « Notaires Vaunage » a déposé une déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) pour les parcelles cadastrées G 604 et G 279, appartenant à Monsieur Frédéric Pincemaille (annexe 4).

La cession d'un montant de 800 000.00 € dépasse la délégation accordée à monsieur le maire. Il convient de délibérer sur cette D.I.A.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- De ne pas exercer son droit de préemption sur la D.I.A. ci-dessus mentionnée.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Présents	19
Procurations	05
Nombre de voix	24
Pour	24
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

